

# Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **2 (1929)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Nos jardins

Durant cet hiver, les plantations de légumes hivernés ont beaucoup souffert. Disposez-vous de quelques chassis; alors, dès que le temps le permettra, vous procéderez à quelques semis en couche froide, ou encore mieux sur couche tiède, si vous avez du fumier frais à disposition. Vous pourrez semer de la laitue à couper *Blanquette*, dite « laitue de Pâques »; des carottes *Nantaise* ou *d'Amsterdam*, que vous mélangerez avec quelques graines de *radis rond rose à bout blanc*. De même des poireaux *Dubouchet* ou de *Carenan*. Sur couche on sème aussi près que possible du vitrage, et de suite après la levée, on donne de l'air lorsque le soleil se montre, afin d'éviter l'étiollement. Ces mêmes légumes se sèment en pleine terre vers le 15 mars, si le temps le permet. A la même époque, on sème les pois à grains ronds, et en avril les variétés à grains ridés. Vu leur faible rendement, les variétés naines ne sont pas à conseiller. Les pois à rames se sèment par planches de deux lignes. Dans les variétés à grains ronds, nous recommandons: *Express à longues cosses*, *Surprise du marché*, *Serpente amélioré*. On plantera également la rhubarbe; les fraisiers peuvent être mis en place, mais avec une petite motte si l'on veut faire une petite récolte encore cette année. Il est temps de planter oignons, échalottes, aulx à moins que ces derniers n'aient été plantés en automne, ce qui est mieux.

En mars, on termine les plantations d'arbres fruitiers, arbustes, plantes vivaces, rosiers. Ces derniers seront taillés vers le milieu du mois. On prépare les massifs destinés à recevoir les pâquerettes, myosotis, pensées, etc. On terminera également la taille des arbres fruitiers; les pêchers seront faits aussi tardivement que possible, au moment seulement où les fleurs s'épanouissent. On restaurera les vieux arbres fruitiers par la greffe en fente. J. D.

## Bibliographie

*Rapport du Congrès international de l'Habitation et de l'aménagement des villes*. Paris, juillet 1928; publié par la Fédération Internationale de l'Habitation et de l'aménagement des villes, 25 Bedford Row W. C. 1, Londres. (236 pages, 26 illustrations, III<sup>e</sup> vol.)

Les deux premiers volumes: « Rapport au Congrès » (404 p.) et « Rapports généraux » (80 p.) ont déjà paru. Le troisième volume contient un compte rendu des discussions du Congrès, qui fut inauguré par le ministre Loucheur. Les sujets traités furent les suivants:

L'habitation des très pauvres. — L'habitation rurale. — Le prix de la construction des habitations. — Les difficultés légales et pratiques dans l'établissement d'un plan de ville ou plan régional. — Masse et densité de constructions par rapport aux espaces libres et aux facilités de trafic. Les rapports sont en anglais, français et allemand.

PAULETTE BERNÈGE, directrice du « Mon Chez Moi »: *Si les femmes faisaient les maisons*. Paris, Administration de « Mon Chez Moi », 41, boulevard Richard-Lenoir; 1928, 88 p., 9 photogr. Prix: 6 francs fr.

Mlle Bernège expose dans ce petit livre, de la manière à la fois la plus imaginée, la plus concrète et la plus précise, ce qu'une étude rationnelle du travail ménager exige pour les constructions de l'avenir. L'auteur montre ce que doit être la maison, les erreurs à éviter dans la construction (distances mal établies, obligeant à parcourir inutilement pendant la vie de la ménagère des milliers de kilomètres; matériaux longs et difficiles à entretenir, etc.). On trouve dans cette brochure: un plan modèle de maison isolée et des photographies: un hôtel-appartement de grand luxe à Bruxelles, un immeuble familial à services centraux de La Haye, un plan de cité populaire avec essai de rationalisation. Ce sont surtout des idées nouvelles, des suggestions pratiques, des exemples concrets et vivants que Mlle Bernège s'est efforcée de présenter aux lecteurs.

## Chronique

### La construction des logements à Zurich de 1908 à 1927.

| Logements construits en:  | 1908-17 | 1918-27 | Total  |
|---------------------------|---------|---------|--------|
| sans subvention . . . . . | 10.141  | 4.551   | 14.692 |
| avec subvention . . . . . | 174     | 4.472   | 4.646  |
| par la commune . . . . .  | 552     | 999     | 1.551  |

|                              |        |        |        |
|------------------------------|--------|--------|--------|
| Logements nouveaux . . . . . | 10.867 | 10.022 | 20.889 |
|------------------------------|--------|--------|--------|

#### Etat financier

|  |               |
|--|---------------|
| 1. Valeur des habitations communales . Fr.                                 | 31.000.000    |
| 2. Valeur des habitations subventionnées de 1908 à 1927 (5202 logements) . | 101.700.000   |
| Valeur totale . . . . .  | » 101.700.000 |
| Subventions:   |               |
| Confédération et Canton . . . . .  | » 7.800.000   |
| Ville de Zurich . . . . .  | » 2.660.000   |
| Prêts:   |               |
| Confédération et Canton . . . . .  | » 2.140.000   |
| Ville de Zurich . . . . .  | » 27.330.000  |
| Parts sociales de la ville de Zurich . . . . .                             | » 665.000     |
| Participation totale de la ville de Zurich . . . . .                       | » 30.655.000  |

### Base de calcul pour fixer le montant des loyers par les Coopératives d'Habitation à Zurich.

(Arrêté du Conseil Municipal du 5 août 1925.)

1. En admettant que le capital soit constitué pour 60 % d'une première hypothèque, 34 % d'une deuxième hypothèque, et 6 % de parts sociales; en admettant également un intérêt de 5 % pour la première hypothèque, de 6 % pour la deuxième hypothèque, de 5 % pour les parts sociales, le taux moyen s'établit comme suit:

$$60 \times 5 + 34 \times 6 + 6 \times 5 = 5.34 \%$$

100

2. Régie (frais généraux de la Coopérative, Comité, fournitures de bureau, commission de banque, nettoyage de locaux, entretien de jardins communs, etc.): 5 % des loyers bruts. . . . . 0,35 %
3. Impôts et charges, 0,4 % des frais de construction . . . . . 0,35 %
4. Frais d'entretien, environ fr. 150,— par logement = 0,75 % des frais de construction . . . . . 0,75 %
5. Fonds de réserve, 0,25 % = quart des frais de construction . . . . . 0,20 %

Intérêt brut total: 7,00 %

Le taux varie chaque fois qu'une différence est admise pour l'intérêt des capitaux indiqués sous chiffre 1.

### Calcul des charges pour un logement normal

|  |          |
|--|----------|
| (3 chambres et cuisine, frais de construction: fr. 22.000).                          |          |
| Assurance incendie, 0,65 %/100 . . . . .   | Fr. 13.— |
| Impôt foncier, 0,5 %/100 . . . . .   | » 11.—   |
| Impôt communal et cantonal . . . . .   | » 1.50   |
| Eau potable, 7 unités à fr. 3.50 . . . . .   | » 24.50  |
| Electricité, éclairage général . . . . .   | » 15.50  |
| Voirie (détritus) . . . . .  | » 13.80  |
| Egout (nettoyage) . . . . .  | » 3.—    |
| Droit de canalisation (20 % de l'abonnement pour eau potable) . . . . .              | » 4.90   |
| Entretien de l'immeuble, compris le ramonnage et l'entretien des fourneaux . . . . . | » 150.—  |
| Fonds de réserve, 1/4 % de la valeur de la construction . . . . .                    | » 50.—   |
| Régie, 4 % du loyer . . . . .  | » 22.—   |

Total des charges par logement: Fr. 309.20